



Le Service de la Prospective territoriale du Ministère de l'Environnement (MEDDE) a invité VIVA, le 8 novembre 2013 à Paris, à exposer dans un Atelier sur la Résilience des territoires perçue à travers la gestion des risques naturels le "cas d'école" de la Basse Vallée de l'Argens.

Dans un diaporama de 40' suivi d'un débat, le secrétaire général a démontré que, dans ce territoire agricole fertile et exceptionnellement favorable au tourisme pour tous, deux fois dévasté par les crues récurrentes de 2010 et 2011, la résilience est introuvable : faute de projet de travaux nécessaires à réduire leur vulnérabilité les sinistrés restent exposés aux mêmes risques.

Un intervenant très qualifié de cet Atelier a éclairé d'un jour nouveau la problématique de ces sinistrés en distinguant "**la résilience des gens**" et "**la résilience des territoires**" : en effet, un magistrat territorial peut être amené à faire des choix drastiques dans la sauvegarde des secteurs qu'il administre en décidant, pour ne pas altérer les quartiers les plus précieux de sa commune, à en livrer d'autres parties à une exposition non protégée des risques majeurs.

Comme on fait "la part du feu", des territoires dangereusement inondés peuvent être abandonnés à "la part de l'eau" mais alors ce choix doit être légitimé et ses conséquences avouées et justement compensées par des solutions acceptables.

VIVA fait un double constat :

1. La plaine de l'Argens est un delta et les débordements du fleuve ne peuvent s'évacuer à la mer qu'au prix d'inondations atteignant des hauteurs destructrices de l'habitat et des exploitations agricoles car il est bouché à 97% par des aménagements nuisibles irréfléchis. Des travaux appropriés pourraient résoudre le problème mais la commune littorale de Fréjus n'a formulé aucun projet en ce sens.
2. Après 3 longues années, durant lesquelles la population reste en danger permanent de catastrophe répétitive, les sinistrés sont en droit de s'interroger sur le sort qui leur est réservé. D'autant plus que la commune a continué à s'aménager et se développer avec des travaux d'urbanisme conséquents alors qu'aucun budget spécifique n'a été proposé au Conseil municipal en vue de travaux d'aménagement du front de mer rétablissant le cours naturel des eaux du delta vers le littoral.

Une carte banale de la commune montre en effet que l'estuaire de l'Argens et du Reyran étant ensablé par les courants liguriens et les étangs de Villepey, émonctoire naturel des crues, étant barrés par une route-digue construite sur remblais entre l'ancienne voie de chemin de fer sur pilotis et le bord de mer, les grandes inondations s'étalent dans la plaine et s'y accumulent jusqu'à des hauteurs insupportables pour les habitants et les installations. La ville de Fréjus et ses quartiers bas, jusqu'à Fréjus plage, ont été protégés par le canal du Reyran (construit après la catastrophe de Malpasset) dont le mur ouest, formant une haute digue, a fonctionné à contre-emploi pour empêcher la ville d'être dévastée (ligne rouge). Seule la Zone d'Activités de La Palud a été inondée par les débordements de l'Argens (ligne jaune).

Comment le Maire de Fréjus, Vice-président du Conseil Général, a-t-il réagi ? En déclarant aussitôt que les sinistrés de la plaine savaient bien qu'ils étaient exposés au risque et n'avaient qu'à en assumer les conséquences. Il a choisi, ce faisant, de privilégier la résilience de la partie urbaine la plus rentable de son territoire au prix de l'abandon de la plaine rurale. En effet :

- L'effet digue du canal du Reyran a sauvé la ville : il engage des dépenses pour le renforcer.
- La ZA de La Palud a été dévastée par l'Argens : il engage des aménagements de protection.
- Les campings rapportent des taxes de séjour : des plateformes de sécurité leur sont imposées (à leurs frais) et seule "l'Aire de Grand passage" municipale en est dispensée.
- Mais tout se passe comme si les horticulteurs, maraîchers et autres exploitants agricoles n'intéressaient pas le Maire : il ne prend aucune initiative ni délibération budgétaire en leur faveur. Ils se sentent abandonnés.

▪ Il y a "le dire" et "le faire" !

Dans une lettre du 20 novembre 2012 adressée, sur demande de VIVA, au Ministre de l'Agriculture, le Maire de Fréjus appelle de ses vœux "une concertation responsable" et déclare "la mise à disposition de fonds publics incontournable pour créer rapidement, à terme, un aménagement prioritaire sécurisant cette zone sensible". Il reconnaît ainsi "urgent de maintenir les activités agricoles implantées dans ce secteur difficile et menacées en permanence du risque majeur d'un retour de crue" mais en appelle à l'État comme si la prévention du risque n'était pas de sa responsabilité. Son objectif est la "résilience du territoire urbain" d'intérêt économique dominant pour sa commune et il rejette sur l'État le devoir de protéger les zones agricoles inondables de moindre profit, en s'affranchissant du devoir d'agir pour "la résilience des gens de la plaine agricole".

Cette option est-elle administrativement supportable ?

Est-il licite de faire ainsi "la part de l'eau" sans proposer des solutions alternatives et compensatoires aux sinistrés ainsi laissés en l'état ?

Cet abandon d'une partie de ses administrés n'est certainement pas acceptable ni de la part d'un Maire et de sa majorité municipale, ni de la part d'un Vice-président de Conseil Général.



Les élections municipales de 2014 seront-elles la solution pour sortir de l'impasse ?

VIVA est là face à une problématique d'intérêt local général et ses statuts lui font obligation d'envisager les chemins de la résilience globale en se tenant à l'écart des Partis politiques et des querelles partisans. Il faut que le vote des citoyens aboutisse à une organisation responsable de la Commune de Fréjus et de son agglomération (la CAVEM) qui ne laisse personne au bord du chemin. Dans cette perspective, VIVA observe quels ont été les élus qui ont apporté leur soutien constant afin de trouver avec les sinistrés les voies de la résilience :

1. Le député-maire, Président de la CAVEM, M. Georges GINESTA, a toujours écouté les doléances et accepté, sur demande du Préfet du Var, que la CAVEM, associée aux autres intercommunalités du bassin versant, prenne "la compétence inondations" dans le cadre du Syndicat Mixte de gestion globale de l'Argens qui sera créé après les élections.
2. L'adjoint au développement économique de la Ville de Fréjus, Vice-président de la CAVEM, M. Jean-Claude TOSELLO, a eu le souci d'envisager la protection de la ZA de La Palud (2 000 emplois dont il a la charge) sans nuire pour autant aux habitants de la Plaine. Il a touché du doigt l'inconciliable et, sortant du déni de réalité, a inscrit dans un compte-rendu de réunion en Mairie l'impérieuse nécessité de traiter les causes de rétention des eaux dans la plaine en opérant des travaux prioritaires à l'embouchure du fleuve et au niveau de la route-digue de Villepey. Il préconise aussi des aménagements dans la plaine.
3. La Conseillère Régionale, Présidente de la Commission Environnement, Développement soutenable, Énergie et Climat, en charge des risques majeurs, Madame Elsa DI MEO, tête d'une liste d'intérêt général aux municipales de Fréjus, a soutenu VIVA auprès des services régionaux et conduit une délégation d'exploitants de la plaine en audience spéciale au Cabinet du Ministre de l'Agriculture. La procédure de sanctuarisation de ce territoire sensible demandée par VIVA est en cours d'aboutissement.

En conséquence, les sinistrés jugeront à quels candidats donner leurs suffrages selon les preuves d'intérêt apportées jusqu'ici à leur situation de risque et sauront faire en sorte qu'une équipe municipale responsable travaille activement à Fréjus aux projets prioritaires de protection contre les débordements du delta, appuyée par une équipe aussi mobilisée au sein de la Communauté d'agglomération.

Pour VIVA : on juge l'arbre à ses fruits (présentés ci-dessus) et les électeurs sauront juger sur pièce, en se défiant des bonimenteurs.

Le bureau exécutif de VIVA
Ce 19 novembre 2013

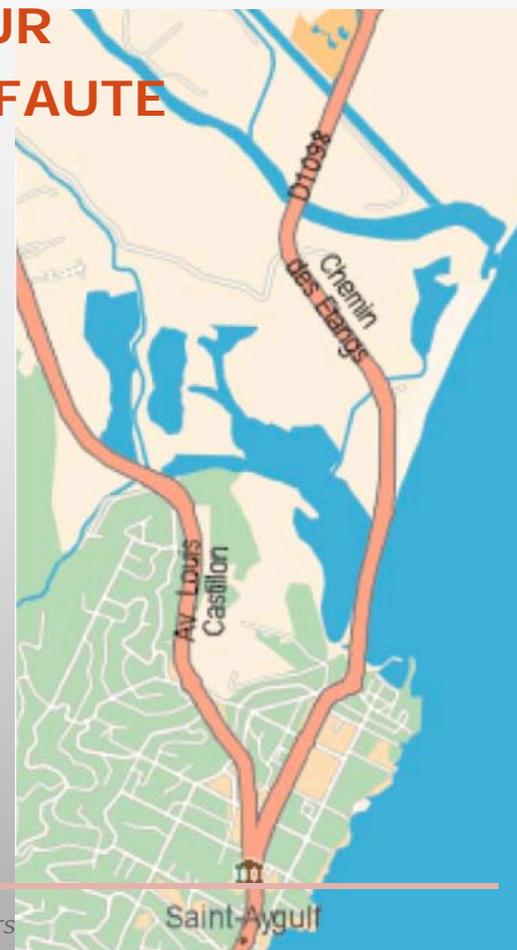
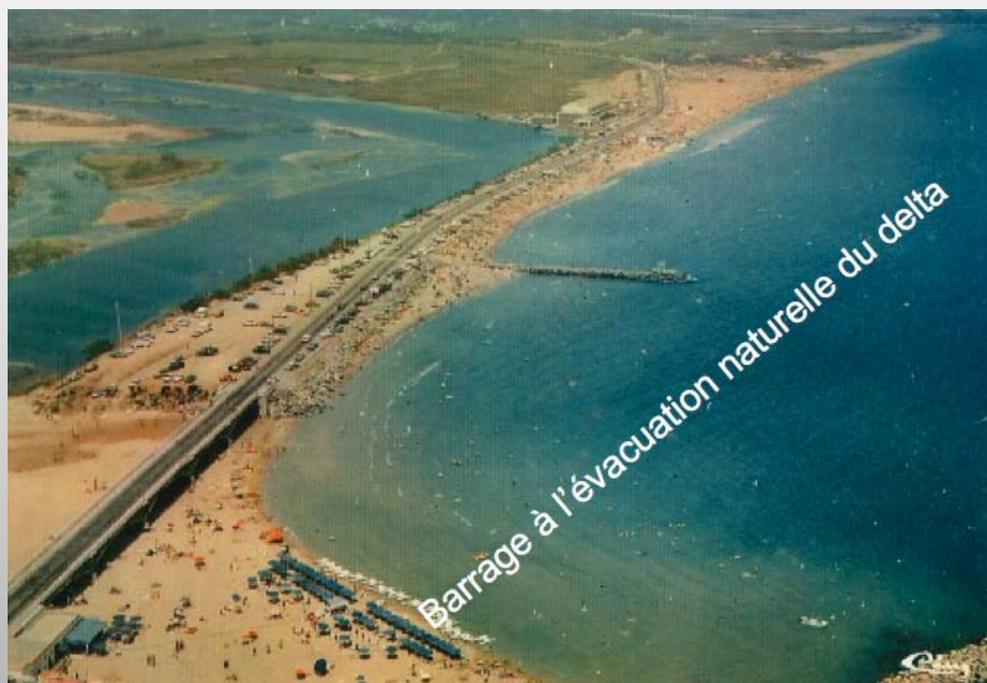
Illustrations



1. Cette photo satellite décrit l'écoulement de l'eau de crue dans la basse vallée de l'Argens. La zone de la Palud se trouve en haut de la photo. Le passage sous le pont de la Galiote est partiellement encombré par une plage. L'embouchure de l'Argens est régulièrement obstruée par du sable et des limons.

2. RD 559 : Digue aux étangs de Villepey

La construire ainsi fut une ERREUR
La maintenir sans ouverture est une FAUTE



52

Intégrer la résilience dans la prospective territoriale : perception à travers